

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE

Bureau communautaire du 08 février 2019

Délibération 2019-001

MODIFICATION DE LA ZONE D'ACTIVITES « ZAC LA MONTIGNETTE » DE VILLERS-BOCAGE ET DU PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Le 08 février 2019 à 18 heures, se sont réunis au siège de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie à Doullens (80600), sous la présidence de Monsieur Laurent SOMON, Président, après avoir été légalement convoqués le 1er février 2019, les 26 membres du Bureau communautaire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie :

TITULAIRES PRÉSENTS	19
BEAUCOURT-SUR-L'HALLUE : Annie MARCHAND BEAUMETZ : Jean-Michel MAGNIER BEAUQUESNE : François DURIEUX BEHENCOURT : Philippe PLAISANT BERNAVILLE : Laurent SOMON, BONNEVILLE : Daniel POTRIQUIER COISY : Claude DEFLESSELLE DOULLENS : Christelle HIVER, Pascal PIOT, William N'GASSAM GEZAINCOURT : Alain CHEVALIER GROUCHES-LUCHUEL : Francis PETIT HUMBERCOURT : Catherine PENET-CARON LONGUEVILLE : François CREPIN MOLLIENS-AU-BOIS : Frédéric AVISSE MONTIGNY-LES-JONGLEURS : Marie-France CARPENTIER MONTONVILLERS : Laurent CRAMPON TALMAS : Patrick BLOCKLET VILLERS-BOCAGE : Jean-Pierre DOMONT	
POUVOIRS AUX TITULAIRES OU SUPPLÉANTS PRÉSENTS	3
DOULLENS : Christian VLAEMINCK donne pouvoir à Pascal PIOT VILLERS-BOCAGE : Anne-Sophie DOMONT donne pouvoir à Laurent SOMON FIENVILLERS : Alain ROUSSEL donne pouvoir à Marie-France CARPENTIER	
ABSENTS / EXCUSÉ(E)S	4
BEAUVAL : Bernard THUILLIER NAOURS : Jean-Michel BOUCHY CANDAS : Dominique HERSIN RUBEMPRE : Jean-Marie ROUSSEAUX	
NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	26

Pour cause d'erreur matérielle, cette délibération annule et remplace la précédente

Le Président indique que le Bureau communautaire de la CCTNP doit se prononcer sur la possibilité d'autoriser ou non la modification de la zone d'activités de « La Montignette », située à Villers-Bocage (80260) ainsi que de ses équipements publics.

Pour rappel, la société ALVENE a déposé un permis de construire nécessitant la modification des voiries et réseaux divers (VRD) sur la ZAC de la Montignette.

Le Président souligne l'importance, pour le développement économique du territoire et pour l'emploi, de l'implantation de la société ALVENE.

Ainsi

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la délibération du 12 mars 2009, de l'ex Communauté de communes du Bocage Hallue, portant création de la ZAC « la Montignette II » ;

Considérant l'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016, portant création de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie (CCTNP) issue de la fusion des communautés de communes du Bernavillois, Bocage Hallue et Doullennais à compter du 1^{er} janvier 2017 et statuts ;

Considérant la délibération 2017-0200 de la CCTNP du 28 novembre 2017, approuvant le PLUiH du Bocage Hallue ;

Considérant l'importance économique de l'implantation de la société ALVENE, favorisant le développement de l'emploi sur le territoire de la CCTNP ;

Après avoir délibéré,
Le Bureau communautaire,

DECIDE

- D'approuver la modification de la zone d'activités « ZAC La Montignette » de VILLERS-BOCAGE (80260) et du programme des équipements publics, tel que cela est proposé sur le plan, ci-joint à la présente délibération.
- D'autoriser le Président ou son représentant, à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

Fait à DOULLENS
Le 08 février 2019
Le Président,

Laurent SOMON

Nombre de conseillers : 26

Présents : 19

Pouvoirs : 3

Votes pour : 22

Vote contre : -

Abstention : -

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en

Préfecture de la Somme et de sa publication le :

De son accusé de réception reçu le :

Le Président, M. Laurent SOMON

Considérant que le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télécours citoyen » accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Annexe - Plan masse ZAC la Montignette à Villers-Bocage (80260)

